Image not found or type unknown

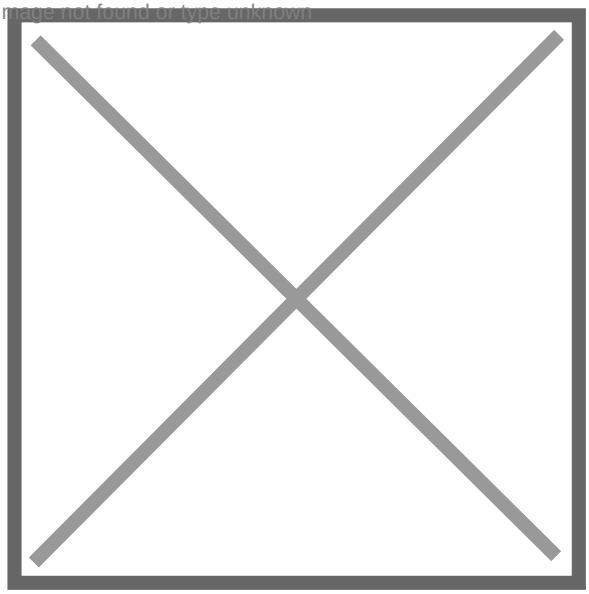

Doute sur la durée de mon préavis

Par **Nojadel**, le **29/07/2018** à **22:43**

Bonsoir

Je vous explique ma situation
Je suis sous la convention collective des agences de voyage et de tourisme et en catégorie agent de maîtrise
J ai été Embauchée au statut employé , avec contrat de travail stipulant 1 mois de préavis en cas de démission

En lisant la convention collective je vois que les agents de maîtrise ont deux mois de préavis

Je n ai jamais eu d avenant à mon contrat, est ce que mon préavis est d un mois comme stipulé dans le contrat que j ai signe ? Ou deux mois comme stipulé dans la convention selon ma catégorie ?

Merci de votre aide !

Par **morobar**, le **30/07/2018** à **18:34**

Bonjour,
Si vous avez le statut d'agent de maitrise, vos bulletins de salaire peuvent en témoigner.
C'est donc le préavis correspondant à ce statut que vous devez respecter.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés